



AVIS AU PUBLIC

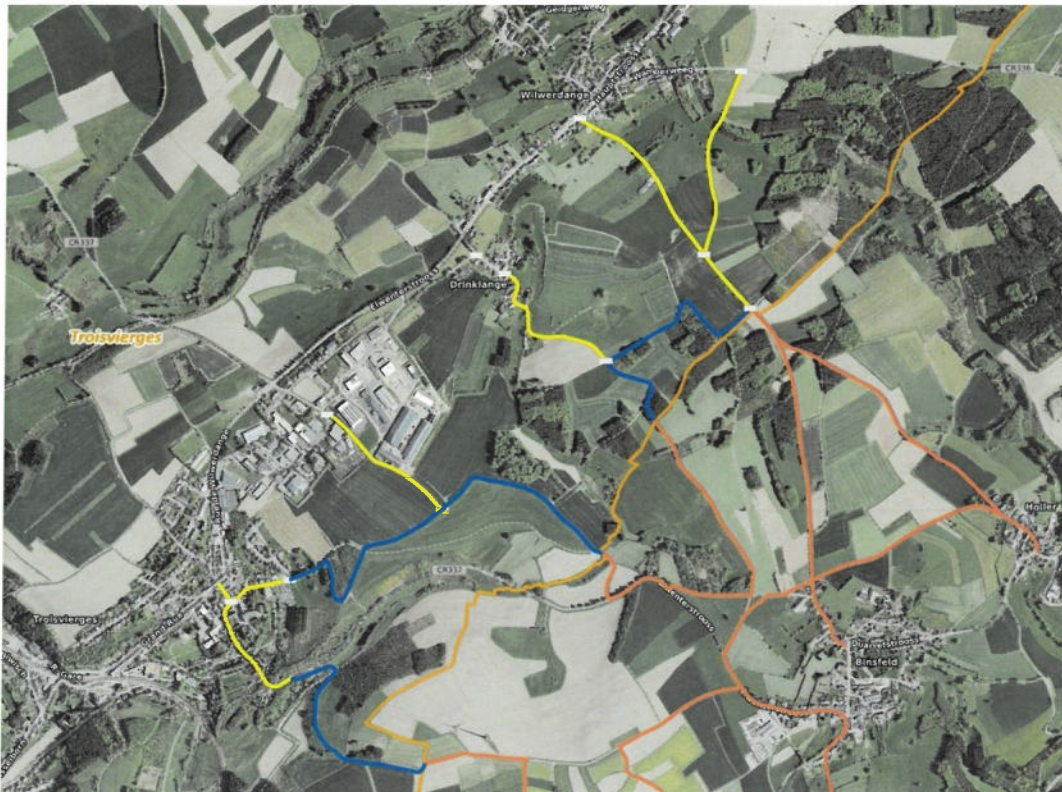
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 avril 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation du « Rallye Lëtzebuerg » le samedi 11 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation au « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange ainsi que sur les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange sur le territoire de la commune de Troisvierges

- **Sur le tronçon de rue du « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange et les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Sur le tronçon de rue du « Bënzelterweg » entre Binsfeld et Wilwerdange et les chemins ruraux entre Binsfeld, Troisvierges, Drinklange et Wilwerdange comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, les routes seront barrées dans les deux sens et les tronçons des chemins ruraux et vicinaux seront fermés à toute la circulation, y compris la circulation piétonnière, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**
- **Le stationnement est interdit des deux côtes sur le même tracé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexe, le samedi 11 juillet 2026 de 07h00 – 20h30.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 13/07/2026